

**Compte Rendu de la réunion**  
**du Conseil Municipal**  
**du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 18h30. 8 membres sont présents, 6 membres sont absents avec procuration (M. FUSTIER Julien qui a donné procuration à Mme Laurence DAL PRA, M. LEVEQUE Michel qui a donné procuration à Mme ROCHETTE Marie-Laure, Mme PAYSSERAND Sandrine qui a donné procuration à M. ROUBY Jérôme, Mme PERMINGEAT Valérie qui a donné procuration à Mme LEBRAT Maria, M. PERROLLAZ Claude qui a donné procuration M. BERNAY Daniel, M. TEYSSIER Didier qui a donné procuration à M. FOUGEIROL Julien) et 1 membre est absent sans procuration (Mme BERNAY Laure).

Secrétaire de séance : Madame GIRODON Audrey

Le compte rendu du mardi 21 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

**Affaires diverses :**

- **Voie douce parc communal** : Les piles de la passerelle sont coupées, les travaux de goudronnage de la rue Edith Piaf ont été réalisés.
- **Marché de Voirie** : La couche de grave émulsion a été effectuée sur la route de St-Cierge au chemin de l'arbre. Le bi-couche sera réalisé d'ici 2 à 3 semaines. Le haut du chemin de St-Alban doit être repris prochainement.
- **Canicule** : Il a été demandé à la directrice de ne pas réaliser la fête de l'école dans le complexe polyvalent mais dans le Parc de la Barnaude. Cela semble avoir été fortement apprécié par les parents.

**Vote des Délibérations**

**Retrait de la délibération n°6 en date du 21 mai 2019 « Implantation d'une micro-crèche privée sur la commune »**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au retrait de la délibération n°6 en date du 21 mai 2019 et de donner un avis défavorable au projet de micro-crèche « les p'tis babadins »

**Location d'un meublé de tourisme – Institution de la procédure d'enregistrement**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instituer la procédure d'enregistrement pour la location d'un meublé de tourisme et d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour la mise à disposition gratuite du service « Declaloc' ».

**Convention de Maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDE 07 – Zone viticole**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de Maitrise d'Ouvrage Temporaire avec le SDE 07 dans le cadre des travaux de la future zone viticole.

**Protocole d'accord dans le cadre du recours TEXIER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme DAL PRA Laurence) et une abstention (M. ROUBY Jérôme) autorise M. le Maire à signer le protocole d'accord avec Martin Texier dans les conditions évoquées dans la présente délibération.

**La séance est levée à 19h40**